



## Lutte contre le frelon asiatique dans le département de la Savoie et Haute-Savoie

Le frelon asiatique (*Vespa Velutina*) est une espèce exotique envahissante qui a fait son apparition en France en 2004 et s'est rapidement propagée dans l'ensemble de l'Europe. Il a été observé pour la première fois dans le département de la Savoie durant l'été 2018 et la population n'a cessé de se multiplier d'année en année. Prédateur de nombreuses espèces, dont les pollinisateurs, le frelon s'est rapidement révélé comme un danger pour les écosystèmes, mais également une menace pour les populations humaines. Le GDS a pour but de proposer et d'organiser la lutte sanitaire contre cette espèce, cette dernière présentant de véritables enjeux sur la filière apicole, et la biodiversité.

### Présentation du Groupement de Défense Sanitaire : une organisation différente selon les échelles géographiques

Les GDS départementaux (GDS des Savoie) sont sous la direction du GDS régional et national. Le GDS est Organisme à Vocation Sanitaire\* (OVS) reconnu par la DRAFF, l'état lui délègue donc les actions de lutte contre le frelon asiatique. Sur les Savoie, le GDS organise la gestion de la lutte en lien avec les Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA), qui sont des structures adhérentes au GDS. La section apicole du GDS est composé d'un animateur de section, 1 conseil de section (12 membres), 15 animateurs de secteurs et plus de 100 référents frelon asiatique. Le GDS est également en relation avec les structures syndicales locales.

\*Inscrite dans le Code Rural et de la Pêche Maritime\*, l'OVS est une reconnaissance attribuée par l'État à une seule et unique structure par région pour le domaine animal

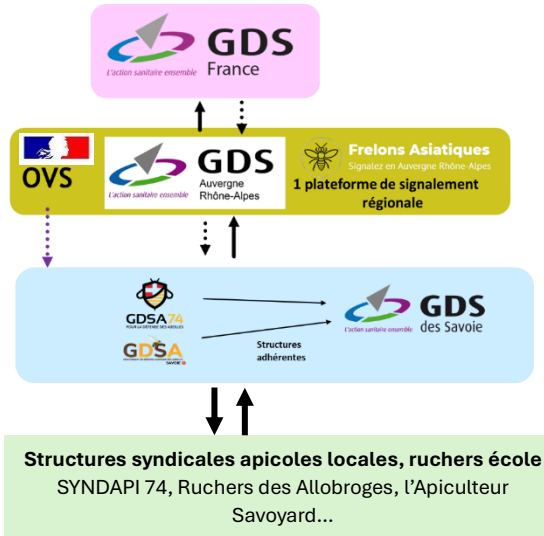
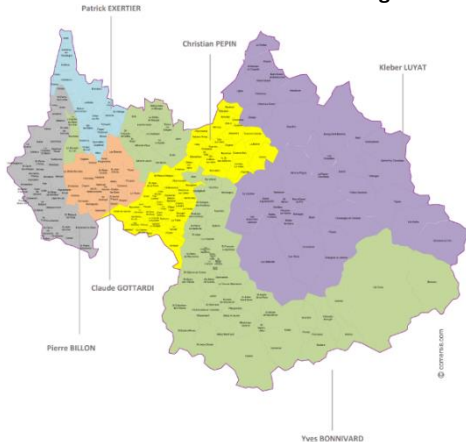


Fig. 1: Structuration de la filière apicole locale et nationale



Encadrement par un réseau d'animateurs et référents locaux

Fig. 2: Organisation du réseau apicole départemental 73



## Une lutte adaptée au cycle biologique du frelon

Le frelon obéit à un cycle particulier, qui oriente la lutte selon les saisons.

**Au printemps** : piégeage des fondatrices, destruction des nids primaires

**Eté-automne** : destruction des nids secondaires et protection des ruchers

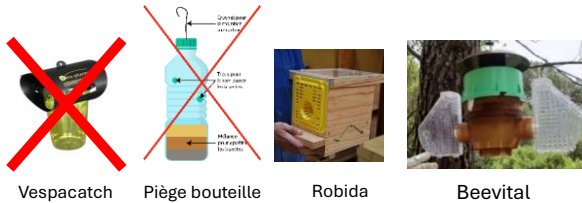
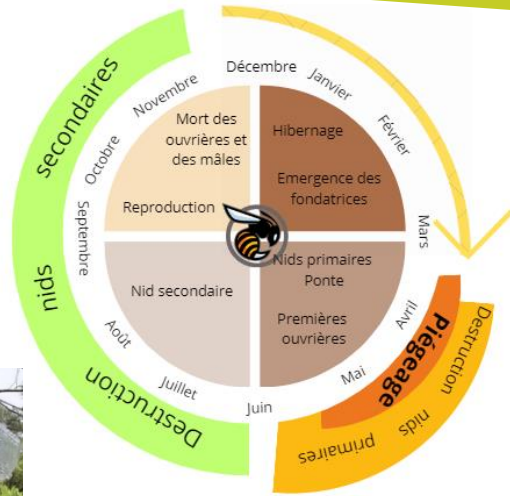


Fig. 3 : Cycle biologique du frelon

## Piégeage de printemps

Diminution de 40% des nids autour de la zone de piégeage

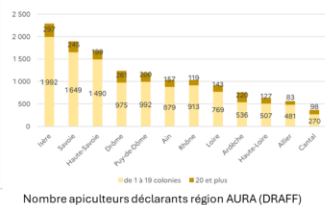
Attention ! Le GDS suit un protocole national qui restreint le piégeage à certains piège **sélectifs et efficaces** (ex : **Robida et Beevital**). Les pièges bouteilles, Vespacatch sont mauvais pour les écosystèmes car non sélectifs !

## Impacts du Frelon Asiatique Enjeux pour le secteur apicole

→ **95% des nids doivent être détruits sur 7 ans pour réduire la densité de 50% (Q. ROME)**

→ **Investir à bon escient et multiplier les moyens de lutte : complémentarité du piégeage de printemps avec la destruction des nids**

13 602 apiculteurs déclarants (14 6200 en 2021 - 15 855 en 2020 - 13 735 en 2019)  
dont 2 149 avec 20 et plus colonies déclarées



### ENJEUX

- Protection des populations**
  - Risque d'accident (allergies, piqûres douloureuse)
  - Nids en zone péri-urbaine
  - attraction par les aliments
- Protection de la biodiversité**
  - Impact sur la biodiversité : 11kg d'insectes consommés / an pour une colonie de taille moyenne (abeilles sauvages, nombreuses autres espèces ...)
- Protection des ruchers**
  - Forte pression de prédation (stress, baisse des réserves, non renouvellement des populations d'abeille, mortalité dans l'automne-hiver)



### AXES D'ACTION

- Destruction des nids
- Piégeage de printemps
- Protection des ruchers

- Economique**
  - Impact sur les cultures fruitières (vergers, vignes, ...)
  - Tourisme



Proximité des nids avec les habitations

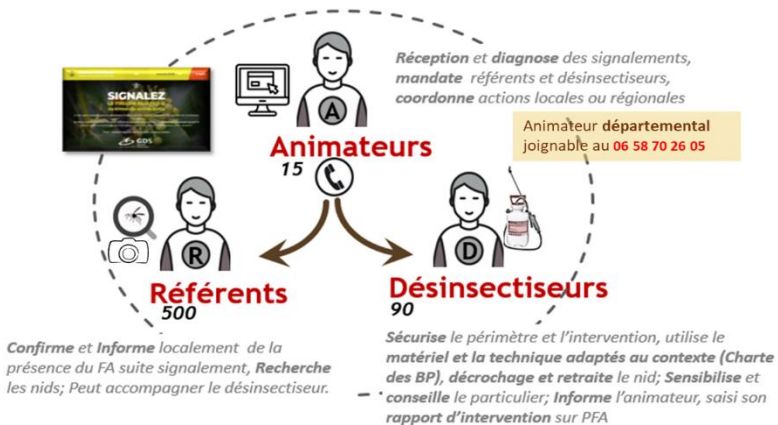


## Le signalement des nids : pilier de la lutte contre le frelon

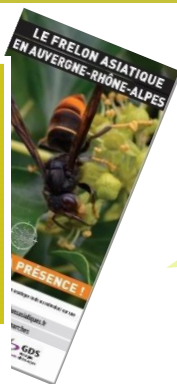
Tout citoyen a la possibilité de déclarer un nid de frelon asiatique sur une **plateforme de signalement** qui a été soutenue et financée par la région.

Celle-ci centralise les données de signalement et permet d'informer les animateurs de secteur pour mandater un désinsectiseur conventionné avec le GDS. Pour information, le désinsectiseur a l'obligation de suivre une charte de Bonnes Pratiques répondant à des exigences de sécurité et environnementales.

Les données collectées sont également utilisées pour suivre l'évolution de l'avancée du frelon, et cibler plus efficacement le piégeage de printemps et la destruction des nids.



Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)



Le GDS a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des citoyens sur la lutte mise en place. Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs dans la diffusion d'informations auprès de leurs administrés. Le GDS intervient grâce à la création de support de communication (ex: flyers), la mise en place d'interventions de sensibilisation auprès des élus ou des administrés. Les communes peuvent également diffuser des articles sur leurs bulletins municipaux. Les animateurs de secteur du réseau du GDS participent activement à la diffusion de cette communication.



## Vers une lutte collective soutenue par l'ensemble des acteurs du territoire

Actuellement, le GDS s'appuie sur des financements fournis par la région (DRAFF, FRGDS), et les départements. Des demandes de subventions nationales (Fond Vert), s'inscrivant dans le plan pollinisateur 2030 et financées par le ministère de la transition écologique, soutiennent également les frais de lutte. Cependant, le GDS souhaite impliquer d'avantage les collectivités territoriales des départements dans la gestion de la lutte et son financement. Certaines collectivités participent depuis un certain temps, mais l'objectif serait d'élargir le modèle à l'ensemble des collectivités comme dans certains départements (ex : Vaucluse) à travers la mise en place de conventions de partenariat (figure 4).

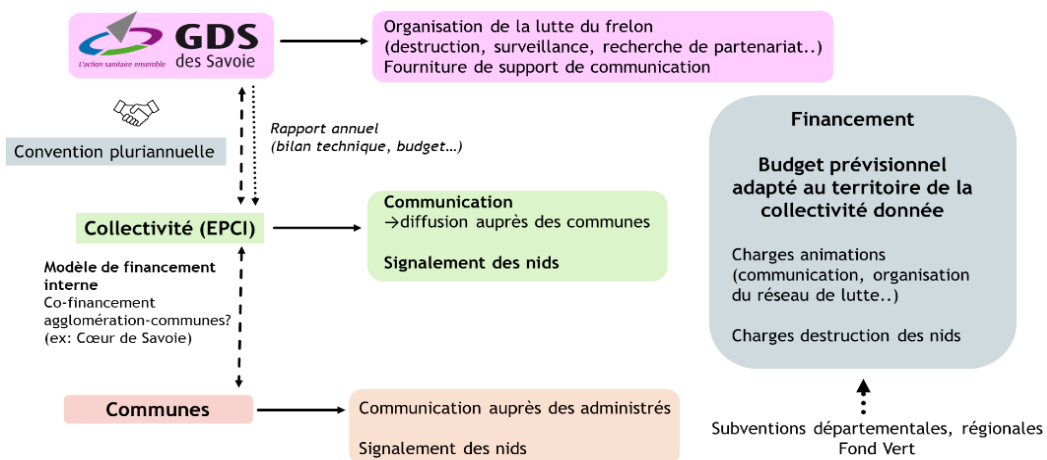


Fig. 4 : Organisation de la lutte en Savoie, perspectives 2024

Pour toute question éventuelle sur l'organisation de la lutte ou la fourniture de support de communication, vous pouvez contacter :

### Référent départemental des 2 Savoie :

Laetitia Bugey, animatrice section apicole du GDS des Savoie



[Laetitia.Bugey@gdsdesavoie](mailto:Laetitia.Bugey@gdsdesavoie)



06 58 70 26 05

